



Agriculture, sécurité des aliments, sécurité des produits et santé publique

Mars 2017

Les négociations relatives à l'accord sur l'agriculture, la sécurité des aliments et des produits et la santé publique ont pour objectif de créer des liens plus étroits entre les différents acteurs de la chaîne de création de valeur dans le secteur agroalimentaire. Elles visent également à renforcer la coopération avec l'Union européenne (UE) dans le domaine de la sécurité des aliments, la sécurité des produits et la santé publique.

Des négociations avec l'UE sont en cours en vue de parvenir à un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité des aliments et des produits et de la santé publique. Les quatre dossiers correspondant à chacun de ces domaines sont détaillés ci-après.

Agriculture: dans les négociations sur la question agricole, le Conseil fédéral vise à améliorer l'accès au marché agroalimentaire européen. Divers maillons de la chaîne de production ont été abordés jusqu'à présent, à savoir:

- le secteur situé en amont, qui comprend les moyens de production et les investissements (p. ex. engrais, semences, machines)
- l'agriculture en tant que telle, qui produit les matières premières (p. ex. lait, fruits, céréales, animaux destinés à l'abattoir)
- le secteur situé en aval, qui comprend les produits transformés issus de l'agriculture. Ce secteur comprend aussi bien les produits directement dérivés de l'agriculture (fromage, produits laitiers, produits carnés, farines) que les produits issus d'un deuxième niveau de transformation (biscuits, pâtes alimentaires ou chocolat, p. ex.).

Ouvrir dans une large mesure l'accès au marché pour les produits agroalimentaires revient à renoncer, en principe, à la perception de taxes douanières sur les importations et les exportations de produits issus de l'agriculture ainsi qu'à supprimer les subventions à l'exportation et les contingentements. Outre ces entraves tarifaires au commerce, il s'agit d'éliminer également tous les obstacles dits non tarifaires. Exemples: les différentes prescriptions qui existent en matière de production (utilisation d'additifs, etc.), en matière de qualité (proportion de fruits dans les yogourts, etc.) ou d'homologation (produits phytosanitaires, etc.).

L'ouverture des marchés dans le domaine agricole et alimentaire doit faire partie de la stratégie à moyen terme de la Suisse dans ses relations avec l'UE. Le Conseil fédéral est convaincu que des liens plus étroits entre les marchés agricoles de l'UE et de la Suisse présenteraient des avantages pour le secteur agroalimentaire suisse, renforceraient sa compétitivité et contribueraient à assurer des emplois sur le long terme. Le secteur agroalimentaire lui-même demande un meilleur accès aux marchés de l'UE. La réduction des obstacles non tarifaires, notamment, ouvrirait de nouvelles perspectives en matière d'exportation.

Cette ouverture devra cependant être contrôlée et accompagnée pour préserver l'avenir de l'agriculture productive en Suisse et veiller à ce qu'elle profite de ces avancées.

Depuis 2007, le commerce du fromage entre la Suisse et l'UE est entièrement libéralisé. Alors que la grande qualité des produits fromagers suisses permet aux producteurs suisses de bien se positionner, les consommateurs se voient proposer un choix plus varié à des prix pouvant être inférieurs.

Il faut s'attendre à ce que l'ouverture progressive des marchés renforce quelque peu la pression sur les agriculteurs suisses. Il est ainsi probable que les revenus du secteur agricole connaissent temporairement une baisse plus rapide. Toutefois, en concluant un accord avec l'UE, la Suisse bénéficierait de meilleures conditions pour maintenir un niveau de production élevé à moyen et à long terme. Grâce à leur qualité, les produits suisses trouveraient de bons débouchés sur le grand marché européen.

Sur mandat du Conseil fédéral, un groupe de travail a défini les priorités des mesures d'accompagnement destinées à réduire l'impact négatif inévitable dû à

l'ouverture des marchés agricoles. Il s'agit notamment de mettre en avant les atouts de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses en cherchant à améliorer les conditions régissant le positionnement, l'assurance qualité et la commercialisation des produits suisses durables et de qualité. Dans un contexte d'ouverture des frontières, la stratégie élaborée par la Suisse pour défendre la qualité de son agriculture et de sa filière alimentaire est prometteuse. Il est également prévu d'introduire des paiements compensatoires permettant à l'agriculture de se restructurer sans trop de dégâts sur le plan social.

En ce qui concerne l'accès au marché, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a décidé de déposer le postulat 15.3380 «Marchés laitiers. Perspectives», par lequel elle charge le Conseil fédéral de présenter un rapport sur la situation qui prévaut sur le marché laitier suisse ainsi que sur les défis qu'il présente. Il s'agit notamment d'exposer de manière plus concrète les différentes options d'ouverture du marché laitier (point 11 du postulat) ainsi que le gain de prospérité mentionné dans le rapport du 14 mai 2015 intitulé «Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers», et spécialement les modifications touchant les consommateurs. Le Conseil fédéral a proposé, le 27 mai 2015, d'accepter le postulat 15.3380. Le Conseil national, suivant cette ligne, a accepté le postulat le 17 septembre 2015 et le Conseil fédéral produira un rapport à l'intention du Parlement.

Sécurité des aliments : l'ouverture réciproque des marchés, dans le domaine alimentaire, implique des mesures destinées à maintenir un haut niveau de sécurité des aliments. Des incidents récurrents mettant en péril la santé, comme la présence de dioxine dans la viande porcine ou de souches entérohémorragiques d'E. coli dans des graines germées, font apparaître la nécessité d'une coordination internationale et de systèmes d'alerte rapides et efficaces. La Suisse vise une participation institutionnalisée à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA, dont le siège est à Parme), c'est pourquoi elle a inclus le domaine de la sécurité des aliments dans les négociations. S'appuyant sur une législation en matière alimentaire harmonisée au niveau de l'UE, l'EFSA est en mesure de fournir une évaluation standardisée des risques, ce qui permet aux Etats concernés de réagir rapidement et de manière coordonnée. En visant une participation de la Suisse au RASFF, le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, le Conseil fédéral poursuit le même objectif. Le RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) est respon-

sable de l'échange d'informations, à l'intérieur de l'UE, sur tous les produits alimentaires pouvant mettre en danger la santé des êtres humains et des animaux. A l'automne 2015, la Commission européenne s'est vu soumettre un document informel devant servir de base pour les discussions. Les deux parties ont convenu d'entamer des négociations à l'occasion du Comité mixte Suisse-UE sur l'annexe vétérinaire (annexe 11 de l'accord agricole bilatéral entre la Suisse et l'UE) de décembre 2015. Dans le courant de l'année 2016, d'autres négociations ont eu lieu, et doivent se poursuivre en 2017.

Sécurité des produits : une coordination internationale est également indispensable dans le domaine non alimentaire, s'il s'agit de garantir une meilleure protection des consommateurs et d'interdire la fabrication et la vente de produits présentant un risque pour la santé (des jouets dont la couleur peut contenir du plomb, p. ex.). Pour que ses citoyens puissent bénéficier d'un haut niveau de protection, la Suisse négocie donc sa participation au Système d'alerte rapide pour les produits de consommation non alimentaires (RAPEX, Rapid Alert System for Non Food Consumer Products). Il n'y a pas de négociations en cours dans le domaine de la sécurité des produits, en raison de dissensions au sein de l'UE sur la façon dont ce domaine doit être réglé à l'interne de l'Union.

Santé publique : dans le domaine de la santé, la Suisse et l'UE ont un intérêt commun à ce que la collaboration soit approfondie, celle-ci n'étant jusqu'à présent réglée que sur certains points. En matière de santé publique, les négociations sont parvenues à un stade relativement avancé. La majeure partie de l'accord est réglée ; reste en suspens la question des dispositions institutionnelles. Un accord dans le domaine de la santé publique réglerait principalement, en tant qu'accord de coopération, la participation de la Suisse au nouveau dispositif de l'UE sur les menaces sanitaires transfrontalières, au programme pluriannuel d'action communautaire dans le domaine ainsi qu'au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Pour l'UE, il est indispensable qu'une solution soit trouvée aux questions institutionnelles avant d'envisager la signature de l'accord dans le domaine de la santé publique.

Par ailleurs, un arrangement réglant la collaboration entre l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic et l'Agence européenne des médicaments (EMA) a pu être conclu à l'été 2015. L'EMA et la direction générale Santé et sécurité alimentaire (DG SANTE) de la Commission européenne ont convenu de parta-

ger avec Swissmedic et le Département fédéral de l'intérieur DFI des informations non publiques sur la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments, qu'ils soient déjà autorisés ou en cours d'évaluation, à la fois en Suisse et dans l'Union européenne (UE), afin d'améliorer la protection de la santé publique.

Cet arrangement renforce les mesures prises par les autorités européennes et suisses de régulation pour améliorer la surveillance des médicaments à usages humain et vétérinaire.

S'inscrivant dans le cadre de la coopération précédente entre l'EMA et Swissmedic mise en place lors de la pandémie H1N1 en 2009/2010, il s'appuie sur l'accord de reconnaissance mutuelle signé en 2002. Cet arrange-

ment non contraignant, a pris effet le 10 juillet 2015, pour une durée renouvelable de cinq ans.

Renseignements

Direction des affaires européennes DAE
Tél. +41 58 462 22 22, europa@eda.admin.ch
www.dfae.admin.ch/europe

Agriculture/accès au marché: OFAG et SECO
www.ofag.admin.ch, www.seco.admin.ch

Sécurité des aliments: OSAV
www.osav.admin.ch

Sécurité des produits: SECO
www.seco.admin.ch

Santé publique: OFSP
www.ofsp.admin.ch